



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Collaborateur de cabinet d'expertise  
comptable

de l'Université d'Evry-Val-  
d'Essonne - UEVE

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Collaborateur de cabinet d'expertise comptable

Secteur professionnel : SP5–Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-1 Management des organisations

Demande n° S3LP150007588

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université d'Evry-Val d'Essonne, 2 rue du Facteur Cheval, 91000 Evry.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Collaborateur de cabinet d'expertise comptable* vise à former des professionnels dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité, du droit du travail et de la gestion, aptes à prendre en charge, sous l'éventuelle responsabilité d'un expert-comptable, les dossiers de clients de type TPE ou PME, au sein du cabinet, ou à prendre en charge la direction du service comptable de ce type d'entreprise. Pour ce faire, le diplômé devra être capable d'établir les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales et d'analyser les états financiers de ces entreprises.

Les métiers visés sont : collaborateur d'expert-comptable, chef de service comptabilité, responsable de contrôle de gestion et comptabilité ou technicien supérieur de gestion en comptabilité.

Ouverte en 2009 en partenariat avec l'Association des experts-comptables et commissaires aux comptes de l'Essonne, cette formation est proposée essentiellement en apprentissage.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Collaborateur de cabinet d'expertise comptable* a été créée, en partenariat avec l'Association des experts-comptables commissaires aux comptes de l'Essonne, en 2009. Cette formation fonctionne essentiellement en apprentissage (51 contrats signés sur 3 promotions). Le dossier ne mentionne malheureusement pas de faits ou chiffres économiques qui renseigneraient sur les besoins effectifs du tissu économique régional auxquels cette formation pourrait répondre.

Le programme pédagogique est pertinent au regard des métiers visés mais il recèle des incohérences (unités d'enseignement au contenu hétérogène et attribution arbitraire d'ECTS) et des insuffisances (aucun enseignement concernant l'utilisation d'outils informatiques en cabinet et aucun module de mise à niveau pour favoriser la diversité des profils étudiants). Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que la politique des stages sont insuffisamment renseignées. Le projet tuteuré comporte 130 heures et consiste en une création d'entreprise et la présentation du « business model » correspondant par les étudiants.

La formation accueille un public issu essentiellement de BTS, donc insuffisamment diversifié au regard des attendus d'une licence professionnelle. A ce titre, on regrette une absence de liens institutionnels avec d'autres formations généralistes ou professionnelles de l'établissement.

L'insertion professionnelle ou les poursuites d'études des diplômés sont difficiles à apprécier du fait du manque de significativité des enquêtes réalisées qui n'ont recueilli que peu de réponses. Elles semblent indiquer une adéquation entre les emplois trouvés et les métiers visés par la LP mais devront être confirmées par des enquêtes complémentaires.

La formation, pilotée par un PAST expert-comptable, fonctionne avec une équipe pédagogique déséquilibrée puisqu'elle ne compte aucun enseignant-chercheur et que 80 % des enseignements sont pris en charge par sept professionnels (dont 194 heures prises en charge par le responsable de formation). La nature du partenariat avec l'association des experts-comptables et commissaires aux comptes de l'Essonne n'est pas précisée, non plus que le fonctionnement et la composition du conseil de perfectionnement.

L'attractivité de la formation doit être développée (ratio candidats/recrutés compris entre 2,8 et 3,8) et les modalités de sélection doivent être précisées.

Enfin, l'analyse prospective est peu présente : aucun dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants, aucun compte-rendu du conseil de perfectionnement, résultats de l'autoévaluation très laconiques.

- Points forts :

- L'alternance.
- Les liens avec le milieu professionnel.
- La cohérence globale du programme pédagogique.

- Points faibles :

- L'équipe pédagogique déséquilibrée (pas d'enseignant-chercheur ; 80 % des enseignements assurés par sept professionnels).
- La diversité insuffisante des profils des étudiants et des intervenants.
- L'attractivité à développer.
- L'absence de liens avec les autres formations de l'établissement.
- Les enquêtes sur le devenir des étudiants très insuffisantes.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait important de développer l'attractivité de la formation ainsi que de favoriser son ouverture à des publics plus diversifiés. Pour cela, il conviendrait de nouer des liens institutionnels avec les licences généralistes ou les formations d'IUT de l'établissement, mais aussi d'intégrer des enseignements de remise à niveau (en droit ou comptabilité par exemple) à destination de ces différents profils.

L'équipe pédagogique devrait s'enrichir de compétences universitaires.

Enfin, les liens avec les milieux professionnels devraient être davantage formalisés et doivent dépasser le cadre relationnel du responsable de la formation.



Des dispositifs d'amélioration de la formation devraient également être mis en place (enquêtes auprès des étudiants), améliorés (suivi régulier et efficace du devenir des diplômés) ou davantage formalisés (conseil de perfectionnement).



# Observations de l'établissement



Evry, le 30 avril 2014

Affaire suivie par :  
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de  
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

A

**Jean-Marc GEIB  
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
Section des Formations et des Diplômes**

**Objet :** Evaluation des licences professionnelles vague E  
**Réf AERES :** S3LP150007588

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant la licence professionnelle spécialité « collaborateur de cabinet d'expertise comptable ». Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au responsable de ce diplôme et au directeur d'UFR concernés, qui nous ont fait part en retour de leurs commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.

**L'administrateur provisoire  
de l'Université d'Evry  
Val d'Essonne**

**Michel GUILLARD**



Bd François Mitterrand  
91025 Evry Cedex  
Tél. 01 69 47 70 00/78 00  
Fax. 01 69 47 70 07

## EVALUATION DES DIPLOMES LICENCES PROFESSIONNELLES VAGUE E

Observations	
Secteur professionnel	SP5 - Echange et gestion
Dénomination nationale	<b>SP5-1 Management des organisations</b>
Spécialité	<b>Collaborateur de cabinet d'expertise comptable</b>
Demande n°	<b>S3LP150007588</b>
Responsable de mention	Bertrand BESNARD

J'ai pris bonne note du rapport et il me paraît nécessaire de préciser les éléments suivants :

**Concernant les liens avec d'autres formations de l'établissement**, je tiens à préciser que les quelques très bons éléments qui souhaitaient finalement continuer leurs études ont pu être intégrés en licence de gestion pour ensuite s'orienter vers le master CCA voire pour 6 d'entre eux, intégrer directement le master CCA (avec 100% de réussite).

Je participe personnellement au recrutement des étudiants au Master CCA.

**Concernant les liens avec d'autres formations**, nous sommes en étroite collaboration avec le DUT GEA de Brétigny. Il est clair que nous recevons beaucoup d'étudiants issus des BTS puisque ceux-ci sont souvent dans une logique d'études courtes.

**Concernant la relation avec l'association des experts comptables et commissaires aux comptes de l'Essonne (AECC91)**, celle-ci n'est pas formalisée par écrit mais est très efficace. Tous les CV disponibles pour les formations en apprentissage sont diffusés par l'AECC91 à plus de 100 cabinets d'expertise comptable. De plus, tous les ans, Monsieur le Président de l'université ainsi que le directeur du CFA sont invités à l'assemblée générale d'AECC91. Ces liens ne sont pas liés à ma personne en tant que telle mais il se trouve que je suis membre élu du Conseil d'administration d'AECC91 qui me charge des relations avec l'université. C'est parce que l'AECC91 en a fait la demande que nous avons mis en place le MASTER CCA parallèlement à la licence professionnelle.

**Concernant la composition de l'équipe pédagogique**, il est nécessaire qu'elle soit essentiellement composée de professionnels que d'enseignants chercheurs du fait des contenus des programmes, il s'agit d'une formation « pratique » et peu théorique. Par ailleurs les enseignants chercheurs consacrent plus de temps vu leur faible nombre semble-t-il à des formations de type MASTER ou licence non professionnelle.

**Concernant le programme et l'intégration des enseignements de mise à niveau**, il convient de savoir qu'une grande partie des enseignements qui seraient à considérer comme théoriques sont essentiellement des mises à niveau savoir notamment comptabilité, fiscalité, gestion, anglais, droit des sociétés certes avec des approfondissements. Il est impensable d'intégrer des étudiants qui n'auraient jamais fait de comptabilité par exemple. Il est très difficile vu la spécialisation d'intégrer des étudiants avec des profils différents.

**Concernant l'enseignement à l'utilisation d'outils informatiques utilisés en cabinet**, l'ensemble de l'équipe pédagogique (donc essentiellement des professionnels) a jugé que ce ne serait pas pertinent car cela prendrait trop de temps sur chaque matière concernée et ne serait d'aucun apport vu la diversité des logiciels utilisés par ces cabinets.

Je prends bien évidemment note des propositions d'amélioration de la commission et la remercie pour son travail

Fait à Evry le 17/04/2014

